

Procès-Verbal

Conseil Municipal – Ville de Wasquehal

Séance du 03 avril 2025

Mme Stéphanie Ducret, Maire de la ville de Wasquehal, assure la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Elle demande à M. Ghislain Plancke de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux présents.

Sont présents :

Groupe politique « Wasquehal Pour Tous » :

Mme le Maire, Stéphanie Ducret,
M. Ghislain Plancke,
Mme Barbara Coëvoët,
M. Olivier Vandevivere,
Mme Monica Testier,
M. Hugues Watine,
Mme Céline Mendes,
M. Jean-Charles Raptin,
Mme Sylvie Minne,
M. Fabien Catteau,
Mme Lydia Verriest-Maes,
M. Mathieu Deleignies,
Mme Valérie Desurmont
Mme Sophie Hardy,
M. Patrick Prieur,
Mme Pascale Decaestecker,
M. Denis Leroy
M. Julien Vannarien,
Mme Joëlle Caron,
M. Alexandre Alo,
Mme Catherine Desbuquoit,
Mme Romaine Coudoro,

Groupe politique « Unis pour Wasquehal » :

M. David Thiébaud,

Groupe politique « Faisons Wasquehal Ensemble » :

M. Benoît Tirmarche,
Mme Cécile Chalmin,
M. Daniel Delvar,

Conseillers municipaux n'appartenant pas à un groupe politique du Conseil Municipal :

Mme Nelly Savio,
M. Olivier Delobel.

Soit 28 Conseillers Municipaux présents pour un quorum fixé à 18 membres présents.

Procurations :

Mme Félicie Gérard donne procuration à Mme Stéphanie Ducret
M. Kevin Vancauwenberghe donne procuration à M. Jean-Charles Raptin
Mme Patricia Guerlava donne procuration à Mme Barbara Coëvoët
M. Pierre Renier donne procuration à M. Olivier Vandevivere
M. Andrzej Burzinski donne procuration à Mme Monica Testier
M. Nicolas Vanco donne procuration à M. Hugues Watine

M. Arnaud Vanhelle donne procuration à M. David Thiebaut.

Sont également présents, sans participation aux débats ni aux votes :

M. Ludovic Levillain, Directeur Général des Services,
M. Louis-Alexandre Osinski, Directeur du Cabinet de Mme le Maire.

Mme le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures.

Dans son propos liminaire, Mme le Maire a tenu à rappeler un événement marquant survenu depuis la précédente réunion : le décès, survenu le 31 mars dernier, de M. Pierre Charret, ancien résistant, chevalier de la Légion d'honneur, et figure emblématique de la ville de Wasquehal. Ce dernier avait été décoré de la médaille d'or de l'Office national des anciens combattants le 3 mars, dans la salle même où se tenait la séance. Mme le Maire a salué la mémoire de ce témoin de l'Histoire, enseignant et militant engagé, et a exprimé sa solidarité à ses proches et camarades, notamment M. Maxime Vieville et Mme Cécile Chalmin. Elle a confirmé qu'un temps de mémoire lui serait prochainement dédié, à travers la diffusion d'un film en hommage.

L'assemblée s'est levée pour observer une minute de silence à la mémoire de M. Pierre Charret.

Mme le Maire a ensuite rappelé les principaux dossiers à l'ordre du jour, notamment la présentation du Compte Administratif de l'année 2024. Elle a souligné que l'année écoulée avait été riche en réalisations, en particulier l'achèvement de la rénovation extérieure de l'église Saint-Nicolas et la réhabilitation-extension du Dojo Gérard Vignoble. Ces investissements, qui viennent s'ajouter aux efforts quotidiens menés dans les quartiers, les écoles et les équipements publics, ont représenté plus d'un million d'euros pour le groupe scolaire du centre. Elle a également salué l'avancée de projets privés structurants, comme la reconversion de l'église de Lille Métropole ou encore le chantier Exotec en bordure du canal, témoignages vivants de la tradition industrielle locale. Fière de la ville de Wasquehal, Mme le Maire a exprimé sa satisfaction de constater que les habitants partagent cette fierté, illustrée notamment par un récent classement publié dans la Voix du Nord, positionnant Wasquehal à la 10^e place des communes à plus forte valeur immobilière du Nord et du Pas-de-Calais. Elle a salué le dynamisme des commerçants et des habitants, notamment ceux engagés dans l'embellissement de leurs façades et jardins. Mme le Maire a également évoqué le lancement d'un programme historique de réhabilitation du parc de logements sociaux, en particulier les trois tours à l'Orée du Golf, pour un montant de 28 millions d'euros, le plus important jamais engagé à Wasquehal en matière de logement social. Elle a réaffirmé son attachement à une amélioration continue du cadre de vie pour tous les habitants.

Enfin, elle a confirmé sa volonté de maintenir les projets structurants, notamment la sauvegarde du site GIROLOU, pour en faire une véritable entrée de ville.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Mme le Maire a invité M. le Directeur Général des Services à donner lecture du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024. Ce dernier a rappelé que les délibérations suivantes avaient été adoptées à l'unanimité :

2024-66 Acquisition d'un bâtiment industriel, ancienne grande station centrale électrique sur le site « GIROLOU »

2024-67 Demande de recherches de subventions pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire

2024-68 Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS du Nord et la ville de Wasquehal

2024-69 Demande de recherches de subventions pour la création d'une ludothèque

2024-70 Convention de partenariat entre l'association des parents d'élèves de l'école publique Louis Aragon et la ville de Wasquehal pour la rénovation de la cour de récréation de l'école

2024-71 Demande de subvention à la Métropole Européenne de Lille – Fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone »

2024-72 Demande de recherches de subventions pour l'extension du réseau de la vidéoprotection

2024-73 Travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment d'accueil petite enfance sis 56 chemin du Heule

2024-74 Personnel permanent – Mise à jour du tableau des effectifs

2024-75 Personnel permanent – Ouverture des postes pour la campagne annuelle d'avancement de grade et de promotion interne 2025

2024-76 Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Année 2025

2024-77 Délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59

2024-78 Octroi de subventions aux associations – Année 2025

2024-79 Subvention GIP Agire Val de Marque

2024-80 Octroi de subventions aux associations – Actualisation de la subvention 2023

2024-81 Octroi de subventions aux associations – Actualisation de la subvention 2024

2024-83 Délibération pour l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière Police

2024-84 Demande de renouvellement de classement « Conservatoire à Rayonnement Communal » spécialité musique

2024-85 Convention d'occupation des locaux municipaux pour la protection maternelle et infantile ainsi que les activités de santé du Département du Nord

2024-86 Mise à disposition de véhicules – Année 2025

2024-87 Avis du Conseil Municipal sur le projet de règlement local de publicité intercommunal arrêté par la Métropole Européenne de Lille

2024-88 Prise en charge du remboursement des commerçants locaux à la suite de la liquidation judiciaire de la société Keetiz

2024-89 Convention de partenariat entre les commerçants locaux et la ville de Wasquehal pour la mise en place de chèques cadeaux

2024-90 Régularisation Régie d'avances « accueil collectif de mineurs et animations loisirs pour adolescents et jeunes adultes »

2024-91 Admission des créances irrécouvrables en non-valeur

2024-92 Ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers – Exercice 2024

2024-93 Décision modificative n°2 de l'exercice 2024 et subventions d'équilibre supplémentaires aux budgets annexes pour l'exercice 2024

2024-94 Modalités d'amortissement des immobilisations

2024-95 Versement d'une subvention foncière par la ville de Wasquehal à la société CDC Habitat

2024-96 Vote des taux d'imposition locale pour l'exercice 2025

2024-97 Vote du budget primitif 2025

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a également pris acte de :

2024-82 Plan de formation 2025 de la commune

Mme le Maire remercie M. Levillain et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques quant à ce compte-rendu.

Mme le Maire propose de désigner comme Secrétaire de séance Mme Barbara Coëvoët et fait procéder à la signature du registre du Conseil Municipal.

Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et indique que c'est M. Alexandre Alo qui l'introduira par une première délibération consacrée à la future ludothèque municipale.

À cette occasion, elle tient à saluer le travail accompli par les services municipaux, sous la direction du Directeur Général des Services, dans le cadre de ce projet ambitieux. Elle souligne la complexité d'une telle démarche, qui implique la mise en œuvre de missions nouvelles et l'acquisition de compétences spécifiques. Elle précise que la délibération soumise au vote concerne l'adoption des tarifs et modalités de prêt des jeux. L'objectif poursuivi par la municipalité est clair : proposer un service ouvert à l'ensemble des Wasquehaliens, dans une logique complémentaire et non concurrentielle à l'offre privée, en particulier celle proposée par

« Lord of the Games », structure partenaire de la Ville, dont la clientèle dépasse largement le territoire communal. Cette ludothèque s'inscrit dans une démarche de service public inclusif et accessible. Elle proposera une large variété de jeux, allant des classiques intemporels aux nouveautés, et sera conçue comme un espace en constante évolution, dont l'offre sera régulièrement enrichie à partir des suggestions des usagers, enfants comme adultes. Mme le Maire indique que l'inauguration est idéalement prévue pour l'été prochain.

Elle cède ensuite la parole à M. Alexandre Alo, en charge de la présentation détaillée de la délibération relative aux tarifs et modalités de fonctionnement de la ludothèque.

2025-01 Tarifs et modalités des prêts de jeux – Ludothèque – Année 2025

La ville de Wasquehal est soucieuse du développement de la culture et notamment de son accès. C'est en ce sens qu'elle crée une ludothèque qui met à disposition de ses membres des jouets, des jeux de société et des espaces de jeu.

Par cette ludothèque municipale, la ville souhaite favoriser les interactions entre enfants et entre adultes et enfants mais également permettre aux Wasquehaliens de tous les milieux d'accéder à un média culturel qui peut s'avérer onéreux.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve les tarifs de la ludothèque ainsi que les modalités de prêt des jeux de société comme-ci après :

Wasquehaliens		Non Wasquehaliens	
Objet	Tarif	Objet	Tarif
Abonnement par foyer : 4 jeux sur une période de 4 semaines	10€/an	Abonnement par foyer : 4 jeux sur une période de 4 semaines	240€/an avec obligation d'un abonnement d'un an
Réparation d'un jeu ou d'un jouet	10€ par jeu	Réparation d'un jeu ou d'un jouet	10€ par jeu
Pénalités de retard	10€ emprunt/semaine de retard	Pénalités de retard	10€ emprunt/semaine de retard
Abonnement établissement scolaire wasquehalien	10 €/an 4 jeux sur une période de 4 semaines	Pas de prêt aux établissements scolaires extérieurs.	

Article 2 – inscrive les recettes correspondantes en nos documents budgétaires.

Article 3 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer les différents documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Alo et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Benoît Tirmarche salue la création de la ludothèque, une initiative qu'il rappelle avoir soutenue dès le début du mandat. Il regrette toutefois l'absence de jeux vidéo dans l'offre initiale, estimant qu'ils font pleinement partie de la culture ludique actuelle et qu'ils mériteraient d'être intégrés rapidement. Il suggère également de réfléchir à un équipement culturel regroupant médiathèque, bibliothèque et ludothèque. Enfin, il demande des précisions sur le budget prévu pour l'achat des premiers jeux.

Mme Cécile Chalmin se réjouit de cette initiative qu'elle soutient de longue date. Elle en profite pour poser plusieurs questions pratiques : modalités d'inscription, nombre de cartes par foyer, système d'identification, justification du tarif différencié entre habitants et non-habitants, et gestion des retards. Elle propose d'élargir l'accès à d'autres publics comme les associations et les résidences pour personnes âgées, soulignant l'importance du jeu comme vecteur de lien social.

Mme Nelly Savio revient brièvement sur les décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal, qu'elle juge trop rapidement abordée, tout en saluant la dynamique municipale. Concernant la ludothèque, elle critique l'écart tarifaire entre Wasquehaliens et non-Wasquehaliens, craignant une forme de repli communal.

Mme le Maire remercie l'ensemble des élus pour leurs remarques ainsi que pour leurs encouragements. Elle apporte ensuite plusieurs éléments de réponse, notamment à l'attention de Mme Savio. Elle précise que les décisions municipales (DM) ne constituent pas une délibération, mais bien un compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations. Ces DM sont mises à disposition de tous, et comme à chaque Conseil Municipal, elle rappelle que les élus peuvent formuler leurs demandes en amont, auxquelles elle s'engage à répondre avec plaisir. Concernant les jeux vidéo, elle note la proposition formulée par Mme Chalmin et indique que l'offre de la ludothèque évoluera naturellement en fonction des retours des usagers. En ce qui concerne le lieu d'implantation de la ludothèque, Mme le Maire précise qu'il s'agira de l'ancien bâtiment dit « Sira ». Ce lieu a été choisi car il n'est plus occupé actuellement, a été préparé pour accueillir du public, et aménagé pour recevoir des jeux. Elle souligne son intérêt stratégique, car il est central, dispose d'un stationnement suffisant, et se trouve à proximité immédiate de la bibliothèque. Elle ajoute qu'en cas d'affluence importante, un changement de lieu pourra être envisagé, mais que celui-ci constitue une solution adaptée à ce stade. Sur la question d'un tarif spécifique pour les associations ou les résidences pour personnes âgées, elle répond que les associations de la commune offrent déjà des services à leurs adhérents, et que les Wasquehaliens membres de ces structures auront naturellement accès à la ludothèque, tout comme c'est déjà le cas pour la bibliothèque. Elle ajoute que les résidents des établissements pour personnes âgées, en tant qu'habitants de Wasquehal, auront pleinement accès aux structures municipales, et bénéficient par ailleurs de jeux et animations dans leurs établissements. Enfin, s'agissant de la grille tarifaire de la ludothèque, Mme le Maire rappelle que le tarif appliqué aux Wasquehaliens est volontairement très modique : il s'agit d'un forfait symbolique, adopté par la majorité municipale, pour éviter une gratuité totale tout en assurant l'accessibilité du service. Il est précisé que le tarif appliqué aux non-Wasquehaliens est élevé, et ce pour deux raisons. D'une part, afin de ne pas concurrencer l'offre privée existante, notamment celle de l'enseigne *Lord of the Games*, qui s'adresse à un public élargi, au-delà du territoire communal. D'autre part, pour rappeler que ce service est financé par l'impôt des contribuables wasquehaliens, ce qui n'est pas le cas des usagers extérieurs à la commune. Mme Ducret conclut en mentionnant que le budget initial de la ludothèque est de 5 000 € pour l'achat de jeux, et que celui-ci est appelé à évoluer en fonction des besoins et des demandes des familles.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (34) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune voix contre.

Abstentions (1) : Mme Nelly Savio

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie d'une abstention.

2025-02 Subvention exceptionnelle à l'Association des Paralysés de France – France Handicap

Mme le Maire rappelle que la Ville de Wasquehal est fière de revendiquer une position pionnière en matière d'inclusivité et de prise en compte du handicap. Si des obligations légales existent concernant notamment l'accessibilité, la municipalité s'efforce d'aller au-delà des exigences réglementaires. Elle évoque plusieurs exemples concrets illustrant les actions menées en faveur de l'inclusion sur le territoire communal. Elle cite notamment :

- l'accueil d'une crèche inclusive sur le territoire de la commune ;
- la présence d'une classe d'enfants de l'Institut Médico-Éducatif (IME) au sein de l'école Pierre Lefebvre ;
- la formation du personnel municipal d'accueil à la communication avec les personnes sourdes et malentendantes ;
- ainsi que l'accueil régulier d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) communaux.

Dans la continuité de ces engagements, la Ville propose de soutenir financièrement l'Association des Paralysés de France (APF), qui œuvre déjà activement en faveur des habitants de Wasquehal. Elle souligne la volonté de la municipalité de soutenir le développement des actions de l'APF, mais également de les aider à mieux se faire connaître localement.

Elle conclut en passant la parole à M. Olivier Vandevivere, en charge de présenter les modalités de cette subvention exceptionnelle.

L'Association des Paralysés de France – France Handicap est une association qui réunit les personnes handicapées, leur famille et des personnes valides, afin de promouvoir l'être humain dans toutes ses dimensions, en regardant au-delà du handicap ou des maladies. L'association agit pour l'accès au droit et soutient les adhérents dans les démarches administratives, auprès de différents organismes tels que la CAF, la CPAM, les bailleurs sociaux...

Dans ce cadre, l'association a accompagné 19 personnes adhérentes à l'association et 23 non adhérentes. Ce qui représente 42 Wasquehaliens soutenus dans leurs besoins administratifs en 2024.

L'association œuvre également à rompre l'isolement par le biais de groupes de rencontre ; elle a ainsi été présente auprès de 15 Wasquehaliens en proposant 25 rencontres. Un soutien est également proposé aux proches aidants en leur permettant des temps de répit et de ressourcement.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € visant à apporter un soutien financier exceptionnel à l'Association des Paralysés de France – France Handicap qui œuvre au bien-être des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Article 2 – inscrive les dépenses en nos documents budgétaires.

Article 3 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Vandevivere et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Thiebaut s'interroge sur le caractère exceptionnel de la subvention accordée à l'association, qu'il attribue soit à l'absence de domiciliation à Wasquehal, soit à un dépôt de demande hors délai. Il propose de réfléchir à une pérennisation de ce soutien, estimant que l'accompagnement de 42 habitants justifie une inscription plus durable de cette aide dans les dispositifs municipaux.

Mme le Maire indique que si l'association formule une nouvelle demande l'année prochaine, celle-ci sera à nouveau soumise à l'examen et au vote du Conseil Municipal.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-03 Autorisation de recours à du personnel vacataire pour la formation des agents sur le thème : « quelles attitudes à tenir envers une personne agressive ? »

Mme le Maire passe la parole à Mme Céline Mendès pour la présentation de cette délibération.

L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Le recours à des vacataires est proposé au Conseil Municipal pour assurer une formation ponctuelle ayant pour objet : « quelles attitudes à tenir envers une personne agressive ? ».

Ces sessions de formations seront destinées à tous les agents susceptibles de recevoir du public.

Le coût de la vacation représente un montant de 35€ bruts de l'heure.

C'est dans ce cadre qu'il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de personnel vacataire pour dispenser la formation ayant pour objet : « quelles attitudes à tenir envers une personne agressive ? ».

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – autorise le recrutement de personnel vacataire pour dispenser la formation ayant pour objet : « quelles attitudes à tenir envers une personne agressive ? ».

Article 2 – fixe le montant des vacations à 35€ bruts de l'heure.

Article 3 – inscrive en nos documents budgétaires, au chapitre 012, la rémunération de ces agents.

Article 4 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Mendes et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Savio demande des éclaircissements sur les raisons ayant conduit à l'installation d'une porte à l'accueil, notamment en lien avec d'éventuelles agressions. Elle souhaite connaître les données ayant motivé cette décision ainsi que le profil des vacataires chargés de la formation du personnel : s'agit-il de professionnels qualifiés comme des psychologues ? Elle souhaite comprendre précisément les objectifs de cette formation et les compétences des intervenants.

Mme Chalmin salue l'initiative de former le personnel municipal à la gestion de situations conflictuelles, qu'elle juge utile. Elle s'interroge toutefois, comme Mme Savio, sur le choix de recourir à des vacataires, alors que des organismes agréés proposent des formations reconnues et structurées sur ce type de thématique.

Mme le Maire explique que la double porte installée à l'accueil a deux objectifs : d'une part cloisonner le service afin d'éviter que n'importe qui puisse entrer et sortir librement, et d'autre part, maintenir la chaleur en période hivernale, car les personnels se plaignaient du froid lié à l'ouverture fréquente des portes. Concernant les vacataires, ce sont des policiers nationaux retraités. Ce choix permet de bénéficier d'une formation « à la carte », plus souple que les formations classiques proposées par des organismes comme le CNFPT, auxquelles la ville fait par ailleurs appel. Mme le Maire rappelle que la sécurité est une priorité à Wasquehal depuis 11 ans. Bien que la ville soit calme et n'ait pas les mêmes problèmes que d'autres communes, cette tranquillité tient en grande partie à une politique active de prévention. Celle-ci se manifeste par la présence de la police et l'implication des services municipaux proches des habitants. Pour continuer dans cette dynamique, la ville souhaite former le personnel municipal à la désescalade des situations potentiellement conflictuelles, afin de préserver le dialogue et éviter que des tensions ne dégénèrent.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.*

Aucune voix contre.

Abstentions (3) : *M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de 3 abstentions.

2025-04 Rapport d'activités 2024 du SIVU Thalassa Roubaix-Wasquehal

Mme le Maire passe la parole à M. Ghislain Plancke pour la présentation de cette délibération.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Thalassa doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Ce SIVU est dédié à la gestion de deux centres nautiques : Thalassa à Roubaix et Calypso à Wasquehal.

Ces deux équipements accueillent du public traditionnel mais aussi des scolaires (primaires et secondaires), des centres aérés, des centres sociaux, des clubs et associations de sport et des comités d'entreprise.

Ils proposent des animations diverses comme l'aquagym, des séances pour femmes enceintes, de la natation pour personnes handicapées, les bébés nageurs...

Il développe également depuis plusieurs années une politique inclusive, permettant l'accès du centre nautique à tous les porteurs de handicaps (matériel adapté, accessibilité, formation du personnel...)

Cet accueil du plus large public quel que soit notamment leur état de santé s'inscrit notamment dans le partenariat avec la commune pour l'accueil de bénéficiaires du sport sur handicap par des agents formés.

Le document, ci-joint, retrace l'activité de cette structure intercommunale au cours de l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2024 de cet organisme.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article unique - prenne acte du rapport d'activités 2024 du SIVU Thalassa.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Plancke et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Thiebaut juge le rapport d'activités du SIVU Thalassa trop succinct. Il regrette l'absence d'informations sur les travaux de rénovation du chauffage et sur l'évolution des tarifs. Il s'interroge également sur la fermeture prolongée du centre nautique Thalassa depuis septembre 2023, et demande si une date de réouverture est prévue.

M. Tirmarche partage ce constat de concision, bien qu'il salue la ponctualité de la remise du rapport cette année. Il souhaite un point d'actualité sur la piscine Calypso, récemment fermée, et demande des précisions sur les problèmes rencontrés et les solutions envisagées. Il rappelle avoir déjà formulé des remarques sur la tarification, l'offre de services et l'organisation des piscines, sujets qu'il souhaite approfondir ultérieurement.

M. Plancke rappelle que la piscine de Roubaix est fermée depuis octobre 2023 pour des problèmes importants. Concernant la piscine Calypso, il indique qu'un problème de chauffage de l'eau est survenu récemment, entraînant une fermeture d'environ un mois. Il précise que des travaux importants sont prévus lors de la fermeture annuelle, afin de regrouper l'entretien courant et ces réparations, ce qui permettra de mieux organiser l'entretien futur. Selon lui, les travaux ont déjà commencé avant la fermeture technique. Il rappelle que ces interventions font partie de l'entretien courant des installations.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarque ou de question à propos de cette délibération, il en est pris acte.

2025-05 Délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la ville de Wasquehal

Mme le Maire laisse la parole à M. Ghislain Plancke pour la présentation de cette délibération.

Le service de mise en fourrière concerne les services d'enlèvement, de stockage et de destruction éventuelle des véhicules particuliers, stationnés sur le domaine public de la commune de Wasquehal en infraction au Code de la Route.

La ville de Wasquehal ne dispose pas de moyens matériels (véhicules, terrains...) et humains permettant d'assurer les prestations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif, gênant ou dangereux. En créer serait coûteux pour la commune et difficile techniquement (foncier disponible à trouver, normes techniques et notamment environnementales à respecter, bâtiment à créer...).

En ce sens, depuis 2015 la ville a confié ce service public, par le biais d'une délégation de service public, à une personne morale de droit privé.

Cette délégation prend fin en date du 22 décembre 2025, de ce fait la commune souhaite à nouveau confier cette prestation à une société spécialisée et agréée qui assurera en toute sécurité, à la demande du Maire en qualité d'officier de police judiciaire, l'enlèvement de ces véhicules, avec ses moyens propres tant pour l'enlèvement que pour la garde des véhicules.

Le recours à une délégation de service public présente de nombreux avantages par rapport à la régie directe et notamment :

- Responsabilité de l'exploitant (personne privée) à qui sont transférés les aléas et les risques liés à l'exploitation,
- Expertise d'une société spécialisée et agréée par les services préfectoraux,
- Respect par le prestataire d'obligations précises de service public.

La ville souhaite déléguer ce service pour une durée de cinq années à compter du 23 décembre 2025.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a rendu un avis favorable pour procéder à une délégation de service public en date du 7 février 2025.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – décide de recourir à une délégation de service public ayant pour objet la fourrière automobile : la mission d'enlèvement des véhicules se trouvant sur le territoire de la ville de Wasquehal aux fins de mise en fourrière, de gardiennage, de restitution en l'état au propriétaire, de remise à un démolisseur ou au service des domaines à compter du 23 décembre 2025.

Article 2 – prene acte du rapport joint.

Article 3 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer les différents documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Plancke et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche salue la clarté et la qualité du rapport sur la fourrière automobile, qu'il juge bien documenté. Il regrette toutefois qu'il n'ait pas été présenté en commission consultative, estimant qu'un échange aurait été pertinent à ce stade. Il déplore également l'absence d'informations sur une éventuelle mutualisation du service, sujet selon lui important. Enfin, il interroge la

municipalité sur la procédure suivie pour la délégation, notamment sur l'existence d'un appel d'offres.

Mme le Maire rappelle que la délibération soumise au vote porte sur le principe du recours à une délégation de service public (DSP) pour la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la ville de Wasquehal. Elle précise que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est, comme son nom l'indique, consultative. Elle ne prend pas de décision, ne délibère pas et ne choisit pas le délégataire. Son rôle est de rendre un avis, et non de se substituer au Conseil Municipal ou aux procédures de marchés publics.

Mme le Maire insiste sur le fait que la présente délibération ne vise pas à choisir un prestataire, mais à acter le recours à une DSP. Ce choix découle d'une analyse économique claire : le coût de création d'une fourrière municipale s'élèverait à 719 200 €, soit l'équivalent de 195 années de prestation par l'opérateur actuel. Par ailleurs, le coût annuel de fonctionnement d'une fourrière municipale serait estimé à 100 000 €, contre 3,7 % de ce montant actuellement. Mme le Maire conclut en soulignant que ce choix de délégation est pragmatique et économiquement responsable, et qu'il est précisément détaillé dans le dossier de délibération, consultable par tous les élus.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.*

Contre (3) : *M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à la majorité.

2025-06 Personnel permanent – Mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire passe la parole à Mme Barbara Coëvoët pour la présentation de cette délibération.

Mme Coëvoët indique qu'il s'agit de la mise à jour traditionnelle du tableau des effectifs, réalisée à la suite de la campagne annuelle d'avancements de grade et de promotion. Elle précise qu'à ce titre, il convient de supprimer les postes vacants qui ont été libérés à la suite de cette campagne, conformément aux évolutions de la structure des effectifs.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve la mise à jour du tableau des effectifs proposée comme ci-après :

EFFECTIF PERMANENT VILLE	Ancien Effectif 05/12/24	Nouvel effectif 03/04/25
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	1	1
Directeur général Adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	1	1
Attaché	13	13
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Rédacteur	6	8
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	26	28
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à TNC 28/35 ^{ème} (80%)	2	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	20	17
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TNC 28/35 ^{ème} (80%)	1	0
Adjoint administratif	10	8
Adjoint administratif à TNC 17,50/35 ^{ème} (50%)	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur hors classe	1	1
Ingénieur	2	2
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Technicien	4	6
Agent de Maîtrise Principal	13	13
Agent de Maîtrise	19	22
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	38	43
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 21/35 ^{ème} (60%)	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	62	58
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 21/35 ^{ème} (60%)	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 16/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique	11	11
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Animateur	4	4
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	5
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TNC 28/35 ^{ème} (80%)	0	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	16	16
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 28/35 ^{ème} (80%)	2	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à TNC 17,50/35 ^{ème} (50%)	1	1
Adjoint d'animation	7	6

FILIERE MEDICO-SOCIALE – sous filière sociale		
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	3
Educateur de jeunes enfants	8	6
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	6	5
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Agent social principal de 1 ^{ère} classe à TNC 26,25/35 ^{ème} (75%)	0	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à TNC 26,25/35 ^{ème} (75%)	1	1
Agent social	11	12
FILIERE MEDICO-SOCIALE – sous filière médico-sociale		
Puéricultrice hors classe	1	0
Puéricultrice	1	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0
Infirmier en soins généraux	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	20	21
Auxiliaire de puériculture de classe normale	10	9
FILIERE SPORTIVE		
Educateur des A.P.S. principal de 1 ^{ère} classe	6	6
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Opérateur des A.P.S. principal	5	6
Opérateur des A.P.S. qualifié	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Brigadier-chef principal	9	9
Gardien-Brigadier	10	10
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	3	4
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie TNC (2,5/16 ^e)	1	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe à TC	2	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe TNC (4,5/16 ^e)	1	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC (10/16 ^e)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TC	3	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (18/20 ^{ème})	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (16/20 ^e)	1	0

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (15/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (14/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (13/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (12/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (11/20 ^e)	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (9/20 ^e)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (8,5/20 ^e)	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (8/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (5,5/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (5/20 ^{ème})	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (4/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC (3/20 ^e)	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TC	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (16/20 ^e)	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (13/20 ^{ème})	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (9/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (7/20 ^e)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (6/20 ^e)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (5,5/20 ^e)	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (4/20 ^{ème})	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (3/20 ^e)	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC (2/20 ^{ème})	1	1
Assistant d'enseignement artistique TNC (7/20 ^{ème})	1	1
EMPLOIS HORS FILIERE STATUTAIRE (article L.332-8-1° du code général de la fonction publique)		
Intervenant en enseignement précoce des langues vivantes à TC	7	7
Intervenant en enseignement précoce des langues vivantes à TNC (17,50/35e)	1	0
Intervenant en enseignement précoce des langues vivantes à TNC (6/35e)	2	2
TOTAL	431	418

Article 2 - inscrire en nos documents budgétaires les crédits correspondants.

Article 3 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

En l'absence de demande d'intervention, Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.

Aucune voix contre.

Abstentions (3) : M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de 3 abstentions.

2025-07 Personnel permanent – Ouverture des postes pour la campagne annuelle d'avancement de grade et de promotion interne

Mme Coëvoët précise qu'il s'agit, par cette délibération, d'ouvrir quatre postes afin de permettre à la collectivité de répondre à la campagne annuelle d'avancement de grade et de promotion.

Elle rappelle également qu'il convient de prendre en compte la spécificité de certains postes à temps non complet, ce qui nécessite une adaptation dans la gestion des effectifs.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve la création des postes à temps non-complet destinés à être pourvus uniquement par la voie de l'avancement.

Article 2 – approuve le tableau actualisé comme ci-après :

POSTES CREEES ET DESTINES A ETRE POURVUS UNIQUEMENT PAR LA VOIE DE L'AVANCEMENT	Nombre de postes
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 60% (21/35 ^{èmes})	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à TNC 80% (28/35 ^{èmes})	1
Agent social principal de 1 ^{ère} classe à TNC 75% (26,25/35 ^{èmes})	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à TC	1

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Coëvoët et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

En l'absence de demande d'intervention, Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-08 Mise à disposition d'agents municipaux – Actualisation

Mme le Maire passe la parole à Mme Sylvie Minne pour la présentation de cette délibération.

Mme Minne présente la délibération visant à actualiser la mise à disposition des agents municipaux auprès des différentes associations de la commune. Ces mises à disposition sont encadrées par la signature de conventions spécifiques. Elle rappelle qu'en ce qui concerne le GIP Agir, un agent était mis à disposition à la Maison pour Tous afin d'assurer la représentation de cette structure à Wasquehal. Cependant, à la suite de l'inauguration, le 25 janvier, de leurs nouveaux locaux situés à cheval entre Croix et Wasquehal, le GIP Agir a souhaité mettre fin à cette mise à disposition. Concernant l'Office du tourisme, la création d'un office métropolitain a conduit à la fin de la mise à disposition de deux agents, ainsi qu'à la réaffectation du bâtiment municipal situé rue Jean Macé. Ces agents réintègrent donc les effectifs municipaux à compter du 1er avril.

Le Conseil Municipal,

Article unique : prend acte de l'actualisation des mises à dispositions comme ci-après :

Grade	Quotité de temps de travail hebdomadaire	Structure d'accueil	Durée de la mise à disposition	Date de renouvellement de la mise à disposition
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Office de tourisme de Wasquehal	3 ans	Fin de mise à disposition au 1^{er} avril 2025
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28h hebdomadaires)	Office de tourisme de Wasquehal	3 ans	Fin de mise à disposition au 1^{er} avril 2025
Cadre d'emplois des Adjoints	Temps non-complet (4h hebdomadaires)	Les Restos du Cœur	3 ans	1 ^{er} avril 2027

techniques agent) (1				
Adjoint d'animation	Temps complet	Association Fémina Wasquehal Basket	3 ans	1 ^{er} avril 2027
Adjoint administratif	Temps non-complet (17h30 hebdomadaires)	Association La Manivelle Théâtre	3 ans	1 ^{er} avril 2027
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps non-complet (17h30 hebdomadaires)	GIP AGIRE Val-de-Marque	3 ans	Fin de mise à disposition au 1^{er} avril 2025
Cadre d'emplois des Adjoints techniques (3 agents)	Temps non-complet (6h20 hebdomadaires)	Centre social de l'Orée du Golf	3 ans	1 ^{er} avril 2027

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Minne et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Savio s'interroge sur l'avenir du bâtiment de l'Office de tourisme, rue Jean Macé, suite à la création de l'office métropolitain. Elle souhaite également des précisions sur la Maison des Associations, dont elle constate qu'elle est peu évoquée récemment, et questionne son fonctionnement actuel.

M. Thiebaut soutient la mise à disposition d'agents municipaux auprès des associations. Il demande toutefois si d'autres structures ont formulé des demandes similaires et si la municipalité envisage de futurs détachements dans ce cadre.

Mme le Maire indique qu'aucune autre demande officielle de mise à disposition de personnel n'a été reçue, notamment via la Maison des Associations (MDA). Elle rappelle que la municipalité a régularisé une situation antérieure où certains agents intervenaient dans des associations sans convention. Aujourd'hui, les mises à disposition se font dans le cadre de conventions, avec une attention portée à la carrière des agents, qui restent titulaires de la fonction publique mais dont l'évolution professionnelle peut être impactée. La municipalité veille à accompagner tant les agents que les associations afin de garantir un équilibre satisfaisant pour toutes les parties. Concernant le bâtiment de l'Office de tourisme, Mme le Maire précise qu'il appartient à la commune et qu'il fera l'objet d'une réaffectation. Les services municipaux travaillent actuellement sur ce dossier et tiendront le Conseil informé prochainement.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarque ou de question à propos de cette délibération, il en est pris acte.

2025-09 Ajustement de la prise en charge du remboursement des commerçants locaux à la suite de la liquidation judiciaire de la société Keetiz

Mme le Maire passe la parole à Mme Catherine Desbuquoit pour la présentation de cette délibération.

La ville de Wasquehal organise régulièrement des événements à l'occasion desquels les participants obtiennent une carte cadeau, avec une valeur faciale, qu'ils peuvent dépenser dans les commerces de la ville.

En 2021, la commune avait mandaté la société Keetiz pour fournir, créditer et livrer ces cartes cadeaux et in fine, rembourser les commerçants des sommes correspondantes à la valeur faciale des cartes cadeaux.

Le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé, par un jugement en date du 31 mai 2024, la liquidation judiciaire de la société Keetiz. Par conséquent, la société Keetiz n'a su ni honorer ses engagements vis-à-vis de la collectivité ni vis-à-vis des commerçants concernant le remboursement des cartes cadeaux.

La ville de Wasquehal n'a pas souhaité que les commerçants subissent la liquidation judiciaire de la société qui leur causerait une perte financière et c'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°2024-88 en date du 5 décembre 2024, le remboursement aux commerçants de ladite perte pour un montant de remboursement s'élevant à 840 €.

Cependant, au cours du 1er trimestre 2025, la ville de Wasquehal a reçu de nouveaux éléments de la part des commerçants lésés ce qui amène un ajustement de la prise en charge à hauteur de 435 € supplémentaires.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville du remboursement des sommes non honorées par la société Keetiz auprès des commerçants locaux pour un montant total de 1.275 €.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - autorise la prise en charge par la ville du remboursement des sommes non honorées par la société Keetiz auprès des commerçants locaux pour un montant total de 1.275 €.

Article 2 – inscrive les dépenses correspondantes en nos documents budgétaires.

Article 3 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Desbuquoit et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Savio interroge la municipalité sur les mesures prises en soutien aux commerçants locaux, notamment après la fin du dispositif des cartes cadeaux. Elle souhaite savoir si des alternatives ont été proposées et si une nouvelle opération est prévue pour les remplacer.

Mme le Maire précise que la délibération actuelle vise à régulariser la situation concernant les reliquats liés à l'ancienne opération de cartes cadeaux « Keetiz ». Elle rappelle qu'une cérémonie a été organisée autour de bons cadeaux élaborés par la ville de Wasquehal, lesquels sont désormais directement distribués aux commerçants. Cette démarche constitue une reprise en main et une simplification du système précédent, avec pour objectif d'effacer les comptes en suspens.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-10 Convention de partenariat entre la ville de Wasquehal et RTE pour la mise en œuvre d'aménagements favorables

Mme le Maire passe la parole à M. Fabien Catteau pour la présentation de cette délibération.

La ville de Wasquehal et RTE (Réseau de Transport d'Électricité) souhaitent conclure une convention qui vise à mettre en œuvre des aménagements favorables à la biodiversité dans les emprises d'ouvrages du réseau de transport d'électricité. Les travaux prévus incluent l'abattage des arbres présentant un risque sous les lignes haute tension, ainsi que la mise en place de panneaux informatifs sur le rôle de RTE et son engagement en faveur de la biodiversité.

Les aménagements seront réalisés sur les parcelles situées à proximité des ouvrages de RTE, notamment sur la Plaine de Jeux, rue du Triest. Ces actions visent à favoriser la biodiversité ordinaire et à diminuer la perturbation régulière du milieu.

La commune de Wasquehal attache une importance particulière à la préservation et au développement des espaces verts et des arbres. Dans ce cadre, la commune souhaite faire remplacer par RTE les arbres abattus par de nouveaux sujets. Ces nouveaux arbres seront plantés dans le cadre de l'événement municipal « 1 naissance, 1 arbre », afin de célébrer chaque nouvelle naissance par la plantation d'un arbre.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve la convention de partenariat avec RTE jointe ayant pour objet la mise en œuvre d'aménagements favorables à la biodiversité et ses dispositions.

Article 2 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Catteau et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Chalmin s'interroge sur la cohérence d'un projet présenté comme favorable à la biodiversité alors qu'il implique l'abattage d'arbres matures sur deux sites. Elle rappelle leur importance écologique et doute que leur remplacement par de jeunes plants compense réellement cette perte. Elle questionne également la nécessité de ces abattages, estimant que l'élagage aurait pu suffire, et relativise l'impact de l'opération « Un arbre, une naissance » dans ce contexte.

Mme Savio reconnaît l'intérêt de replanter des arbres, même si certains travaux imposent des abattages. Elle attire ensuite l'attention sur l'état de propreté du jardin Maxence Van der Meersch, régulièrement souillé par des déjections canines, et propose d'envisager des dispositifs pour limiter l'accès des chiens à certains espaces verts.

M. Tirmarche appuie les propos de Mme Chalmin et exprime une opposition ferme à la convention, qu'il juge contraire à la préservation de la biodiversité. Il dénonce une logique économique au détriment de l'environnement. Il appelle le Conseil à rejeter cette délibération pour préserver le patrimoine arboré de la commune.

M. Catteau précise que les abattages d'arbres effectués par RTE interviennent dans le cadre d'une servitude préfectorale liée à la distribution de l'énergie. Il souligne que la commune n'a pas la possibilité de donner son avis préalable à ces interventions, puisque RTE agit sous cette autorité réglementaire. Deux options se présentent alors : soit RTE procède à l'abattage sans consultation, soit la commune refuse ces opérations, mais dans ce cas, RTE reste tenu d'assurer la continuité du service électrique, ce qui impose ces interventions. L'objet de la délibération est donc d'exiger le remplacement des arbres abattus par des espèces appropriées, garantissant ainsi une compensation environnementale. M. Catteau insiste sur le fait que cette réglementation préfectorale permet à RTE d'agir pour maintenir la fourniture d'électricité, indépendamment de l'avis communal.

M. Watine, en sa qualité d'Adjoint au développement durable, précise que des interrogations similaires à celles exprimées ont été soulevées. Il indique qu'avec M. Catteau, ils se sont rendus sur le site concerné pour examiner les arbres et les lieux. Il souligne que les arbres visés par l'abattage ne correspondent pas aux « arbres majestueux » emblématiques de la plaine de jeu, mais sont des arbres déjà partiellement élagués en raison des contraintes liées aux lignes électriques. Par ailleurs, M. Watine rappelle que l'élagage, notamment par le haut, fragilise souvent les arbres et peut conduire à leur dépérissement. Dès lors, il considère que la décision prise, en collaboration avec RTE, est la meilleure possible. Cette démarche permet en effet de bénéficier d'une opportunité de replanter de nouveaux arbres, remplaçant ainsi ceux qui seront abattus. Il précise enfin que les arbres concernés ont été identifiés et annotés sur place, et que cette sélection a été validée conjointement avec M. Catteau.

Mme le Maire remercie les intervenants, notamment M. Watine pour ses explications et répond à Mme Savio concernant les problèmes de déjections canines en ville. Elle rappelle que des actions de sensibilisation et d'éducation sont menées, notamment en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), avec la mise à disposition de distributeurs de sacs à déjections. Concernant la délibération sur la protection des arbres, Mme le Maire rappelle que les arbres constituent un patrimoine vivant qu'il faut entretenir. Elle souligne que de nombreuses demandes des habitants concernent l'élagage, et que, pour des raisons de santé ou de sécurité, certains arbres doivent malheureusement être abattus. La municipalité agit quotidiennement pour verdifier la ville, notamment à travers l'opération « Une naissance, un arbre » et l'obligation inscrite dans les permis de construire de planter deux arbres pour chaque arbre abattu. Un agent d'urbanisme assermenté veille désormais au respect de ces règles. Mme le Maire explique que

la présente convention avec RTE marque une étape supplémentaire : lorsque RTE doit abattre des arbres pour assurer la sécurité et la continuité de l'acheminement de l'électricité, la commune exige en compensation la replantation systématique d'arbres.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.*

Contre (3) : *M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à la majorité.

2025-11 Régularisation par intégration à titre gratuit de deux voies privées dans le domaine privé communal

Mme le Maire passe la parole à Mme Sylvie Minne pour la présentation de cette délibération.

Mme Minne présente une délibération relative à la régularisation foncière d'un espace public situé chemin du Cartelot. Il s'agit d'une voie privée ouverte à la circulation publique, sur laquelle des mâts d'éclairage public ont été installés.

Afin de sécuriser les interventions de maintenance et de moderniser l'éclairage public, la municipalité propose deux options aux riverains : soit la prise en charge des réparations par leurs soins, soit la rétrocession gratuite à la Ville de la voirie et des terrains concernés. Dans le cas présent, une cession à titre gracieux est envisagée.

Cette régularisation permettra à la collectivité d'installer un éclairage LED, moins énergivore, contribuant à la réalisation d'économies d'énergie et à l'amélioration de la sécurité des déplacements pour les usagers. Mme Minne précise que, bien que ce type de procédure soit généralement long, le faible nombre de riverains concernés représente un facteur facilitant sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve la rétrocession à titre gratuit et l'intégration dans le domaine privé communal des parcelles AE 141 d'une superficie de 791 m² et AE 143 d'une superficie de 191 m², afin de permettre à la ville d'exercer ses prérogatives en matière de sécurité publique de plein droit.

Article 2 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie Mme Minne et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche indique ne pas être opposé à l'intégration d'une voie dans le domaine public, mais souligne le caractère particulier du cas du chemin du Cartelot, resté privé pendant près de trente ans sans intervention municipale. Il anticipe que d'autres demandes similaires pourraient suivre et conclut en soulignant l'importance du service public, souvent sollicité en cas de difficulté.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-12 Bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2024

Mme le Maire passe la parole à M. Fabien Catteau pour la présentation de cette délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Au titre de l'année 2024, la municipalité a délibéré pour incorporer deux biens sans maître sis 29 rue Paul Lafargue – cadastré AR 81 et 61 rue La Fontaine – cadastré AL 198.

M. Catteau rappelle que cela s'inscrit également dans une volonté de la municipalité de maîtriser les problématiques d'insalubrité, notamment en lien avec les risques de squats sur les biens concernés. Cette régularisation vise ainsi à prévenir les dérives possibles sur ce secteur et à assurer un meilleur contrôle par la collectivité.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve le bilan des cessions et acquisitions réalisées par la commune de Wasquehal au titre de l'année 2024 comme indiqué dans le tableau annexé.

Article 2 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Catteau et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Tirmarche interroge la municipalité sur les actions concrètes mises en œuvre pour prévenir les situations d'insalubrité, ainsi que sur les éventuelles mesures de sécurisation déjà engagées ou envisagées. Il souhaite également savoir si des projets sont à l'étude pour réutiliser les habitations concernées ou si leur cession est prévue à court ou moyen terme.

Mme le Maire précise que les services municipaux assurent une veille régulière sur les lieux, afin de s'assurer qu'aucune situation problématique ne soit constatée. Elle indique par ailleurs que des négociations sont en cours avec la MEL et plusieurs bailleurs sociaux en vue de projets potentiels concernant ces biens. À ce stade, aucune décision n'étant finalisée, aucune communication publique ne peut encore être faite à ce sujet.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-13 Signature de la convention avec l'association Cinéligue Hauts-de-France – Année 2025

Mme le Maire passe la parole à M. Olivier Vandevivere pour la présentation de cette délibération.

La commune de Wasquehal dispose d'une salle de cinéma au sein de l'espace culturel Gérard Philipe, dénommée Marie-Christine Barrault.

La commune souhaite proposer une programmation riche, à destination de tous les publics.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec l'association Cinéligue, représentée par son Président, M. Jean-Louis Thomas.

L'association sera chargée de faire des propositions de films autour de nombreux thèmes, pouvant convenir à un public diversifié. Elle aura également pour mission de coanimer l'activité du cinéma et d'en favoriser l'exploitation.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve la signature de la convention avec l'association Cinéligue Hauts-de-France pour l'année 2025.

Article 2 – inscrive les dépenses correspondantes en nos documents budgétaires.

Article 3 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer les différents documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Vandevivere et salue une délibération mettant en lumière le dynamisme du cinéma municipal. Elle souligne les efforts continus de communication déployés pour en accroître la fréquentation, efforts qui s'avèrent efficaces. En effet, le nombre d'entrées est passé de 8 246 en 2016 à 10 999 en 2018, puis 13 543 en 2019. La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation, avec un recul significatif à 4 722 entrées en 2021. Toutefois, une reprise notable a été observée en 2022 avec 13 187 entrées, et un record historique a été atteint en 2024 avec 17 592 entrées, soit plus du double du niveau de 2016. Cette progression s'explique par une stratégie de communication efficace, mais également par la qualité de la programmation, incluant des films ayant rencontré un vif succès auprès du public, tels que : *Un petit truc en plus* (954 spectateurs), *Le Comte de Monte-Cristo* (650), *En fanfare* (374) ou encore *L'amour ouf...* (357). Mme le Maire conclut en exprimant sa satisfaction devant ces résultats très encourageants.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES, M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune voix contre.

Aucune Abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-14 Rapport de la commission communale pour l'accessibilité

Mme le Maire passe la parole à M. Olivier Vandevivere pour la présentation de cette délibération.

Conformément à l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute commune de plus de 5 000 habitants a l'obligation de mettre en place une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Cette instance a pour mission d'établir un état des lieux de l'accessibilité dans la commune et de proposer des mesures d'amélioration pour garantir l'égalité d'accès aux services et aux infrastructures publiques pour les personnes en situation de handicap.

La réunion du 2 décembre 2024 a permis d'examiner les actions réalisées par la commune en matière d'accessibilité à Wasquehal notamment dans les domaines des transports, des établissements recevant du public, des infrastructures culturelles et sportives, ainsi que des dispositifs mis en place pour les seniors et les personnes à mobilité réduite. En effet, la commune mène depuis de nombreuses années des politiques communales en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité.

Cette réunion a également permis de fixer des objectifs communaux pour les prochaines années afin de garantir un cadre de vie adapté et accessible à tous les habitants.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er}– prenne acte du rapport d'accessibilité 2024, annexé, établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Article 2 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Vandevivere et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

M. Thiebaut rappelle les obligations légales en matière d'accessibilité issues de la loi de 2005, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-conformité. Il interroge la municipalité sur l'état d'avancement de l'agenda d'accessibilité à l'horizon 2026, et souhaite savoir si la commune sera en conformité à cette échéance ou si une prolongation est déjà envisagée.

Mme le Maire indique que la commune poursuit ses efforts en matière de mise en accessibilité, en précisant que le taux de conformité est passé de 50 % à 57 % ces dernières années. Elle rappelle qu'il s'agit d'un programme progressif, encadré par un agenda d'accessibilité programmée, dont les échéances sont validées en lien étroit avec les services de la préfecture. Elle confirme que tous les bâtiments ne sont pas encore aux normes, mais que la commune avance régulièrement, en conformité avec les audits réalisés et les recommandations de la préfecture. Elle précise enfin qu'une évolution ou une prolongation de l'agenda est envisageable afin de poursuivre les efforts engagés.

M. Tirmarche renouvelle la demande des élus d'opposition à pouvoir assister, en tant qu'observateurs, aux commissions municipales. Il insiste sur l'importance de ces instances, qui mobilisent des moyens significatifs, et exprime la volonté de son groupe d'y participer systématiquement afin de suivre de près les travaux et décisions.

Mme le Maire a noté la demande formulée par M. Tirmarche.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de remarque ou de question à propos de cette délibération, il en est pris acte.

Mme Céline Mendes quitte le Conseil à 19h15.

2025-15 Approbation des dispositions des conventions de forfait communal avec les OGEC des écoles privées Notre-Dame et Saint-Edmond de Wasquehal

Mme le Maire passe la parole à M. Hugues Watine pour la présentation de cette délibération.

M. Watine expose que la délibération a pour objet d'approuver le versement du solde du forfait communal, conformément aux conventions établies avec les OGEC des écoles privées Notre-Dame et Saint-Edmond, adoptées lors du Conseil Municipal de décembre 2023. Ces conventions sont indispensables pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement de ces établissements scolaires. Le Conseil Municipal avait alors autorisé la mise en place de ces conventions pour les années 2024 et 2025, définissant les modalités de calcul et de versement des forfaits communaux. Il précise que le contenu des conventions reste inchangé à ce jour et que la présente délibération vise principalement à procéder au règlement des 20% restants, soit un montant de 58 904,58 € pour l'école Saint-Edmond et 21 749,64 € pour l'école Notre-Dame.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - approuve les modalités des deux conventions qui résultent de la concertation survenue entre les représentants de la commune et ceux des OGEC concernés pour le versement du forfait communal telles qu'annexées à la délibération n°2023-51.

Article 2 - approuve le versement du solde de 20 % au titre de l'année 2025 comme suit :

- Ecole Saint-Edmond : 58 904.58 €
- Ecole Notre-Dame : 21 749.64 €

Article 3 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer les documents s'y afférant comprenant les conventions annuelles ainsi que les éventuels avenants pouvant intervenir en cours d'année et sur les années suivantes.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs remarques et leurs questions.

Mme Chalmin rend hommage à Pierre Charret, figure engagée de l'école publique, avant de revenir sur le financement des écoles privées sous contrat. Elle rejette l'idée d'une « guerre scolaire » et critique le manque de transparence des mécanismes actuels, citant un rapport parlementaire et une commission d'enquête sur les violences scolaires. Elle souligne les inégalités sociales entre établissements publics et privés, et s'interroge sur l'équité de l'allocation des fonds publics, notamment au regard des indices sociaux des écoles concernées.

M. Tirmarche pointe une incohérence dans le versement du forfait communal aux élèves non-Wasquehaliens scolarisés dans les écoles privées locales. Il propose que la commune limite son financement aux seuls élèves domiciliés à Wasquehal, et que les écoles sollicitent les communes d'origine pour les autres. Il appelle à plus de cohérence dans l'application des conventions de forfait communal.

Mme le Maire répond aux interventions précédentes en soulignant que certaines affirmations sont erronées. Elle rappelle que la commune ne finance, dans le privé, que le fonctionnement, et que cette contribution est bien moindre que celle allouée au public. Elle exprime sa fierté envers les écoles privées concernées, leurs enseignants et leur direction. Mme le Maire insiste sur l'investissement de 20 millions d'euros dans les écoles publiques à Wasquehal, témoignant de la volonté de la majorité municipale d'assurer une égalité de traitement entre enfants scolarisés dans le public et le privé. Elle déplore les critiques adressées à l'école privée et réaffirme que pour la municipalité, chaque enfant, qu'il soit dans le public ou dans le privé, doit bénéficier des mêmes droits. Enfin, elle conclut en soulignant que M. Charret, auquel Mme Chalmin a rendu hommage, serait certainement satisfait de cet engagement financier envers l'école publique.

Mme le Maire invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.

Contre (3) : M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à la majorité.

2025-16 Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – Année 2025

Mme le Maire passe la parole à M. Hugues Watine pour la présentation de cette délibération.

M. Watine rappelle qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé les années précédentes : la mise en place de la fongibilité des crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025. Il explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet désormais d'autoriser des virements de crédits d'un chapitre à un autre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette mesure offre une plus grande souplesse en permettant d'ajuster en temps réel la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections, ce qui améliore l'efficacité de l'exécution budgétaire. Il précise toutefois que cette flexibilité n'inclut pas les crédits relatifs aux dépenses de personnel, afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente des ressources municipales. Il invite le Conseil Municipal à approuver cette délibération, qui permettra à la collectivité de réagir rapidement aux besoins qui se présenteront.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - autorise Mme le Maire, au titre de l'année 2025, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Article 2 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et en l'absence de demande d'intervention, elle invite les élus à passer au vote.

Pour (32) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL.*

Aucune voix Contre.

Abstentions (3) : *M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

La délibération est adoptée à l'unanimité assortie de 3 abstentions.

2025-17 Retrait de la décision modificative n°2 – Exercice budgétaire 2024

M. Watine rappelle que le Conseil Municipal examine ici le retrait de la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024, laquelle avait été approuvée lors de la séance du 5 décembre 2024.

Cette décision prévoyait des ouvertures de crédits pour des opérations liées à la cession d'une parcelle située au 773 rue Lavoisier, réalisée en décembre 2020. Cependant, il a été constaté que les crédits budgétaires afférents à cette cession devaient être inscrits exclusivement au chapitre 024, qui concerne les produits de cession d'immobilisations, contrairement aux articles initialement prévus.

Cette correction est essentielle pour assurer la conformité du budget communal avec les règles comptables en vigueur et garantir une gestion rigoureuse des finances publiques.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - approuve le retrait de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2024.

Article 2 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer les différents documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Watine et en l'absence de demande d'intervention, elle invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : *Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.*

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2025-18 Désignation du Président de séance pour la présentation du Compte Administratif 2024

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leur candidature pour la présidence de séance.

M. Plancke se propose pour cette fonction.

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée pour l'élection de M. Ghislain Plancke en tant que Président de séance pour la présentation du Compte Administratif 2024.

Pour (31) : *M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, Mme Cécile CHALMIN.*

Absents (2) : *Mme Stéphanie DUCRET, Mme Félicie GERARD (par procuration)*

Aucune voix Contre.

Abstentions (2) : *M. Benoit TIRMARCHE, M. Daniel DELVAR.*

M. Plancke est désigné Président de séance à l'unanimité des présents assortie de 2 abstentions.

2025-19 Adoption du compte de gestion de l'Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de Wasquehal – Exercice 2024

Mme le Maire quitte la salle du Conseil.

M. Plancke, en sa qualité de président, annonce qu'il cède la parole à M. Watine afin de présenter l'adoption du compte de gestion de l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Wasquehal.

Deux documents permettent de retracer les réalisations budgétaires d'un exercice : le compte administratif – document produit par l'ordonnateur de la collectivité (l'exécutif) et le compte de gestion – document produit par le comptable public.

Le compte administratif ne comprend que les dépenses et les recettes de l'année tant en ce qui concerne le fonctionnement que l'investissement.

Le compte de gestion reprend dans une première partie les mêmes éléments que le compte administratif. Ce compte retrace également les stocks de ce que possède ou de ce que doit la collectivité depuis son origine, les comptes de tiers (comptes de la classe 4) : restes à payer (mandats émis non décaissés) ou les restes à recouvrer (titres émis non perçus). Il retrace également les mouvements de trésorerie de la collectivité (comptes de classe 5).

Le compte administratif et le compte de gestion 2024 doivent être en tous points conformes.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} - approuve le compte de gestion de la commune de Wasquehal, du service public administratif du Cinéma Gérard Philipe et du service public administratif du Centre de Vacances de Dunières sur Eyrieux transmis par l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Wasquehal pour l'exercice 2024 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, joint en annexe.

Article 2 – autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, M. Plancke remercie M. Watine et en l'absence de demande d'intervention, il invite les élus à passer au vote.

Pour (28) : M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. David THIEBAUT.

Absents (3) : Mme Stéphanie DUCRET, Mme Félicie GERARD (par procuration), M. Alexandre ALO ;

Aucune voix contre.

Abstentions (4) : *M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR, Mme Nelly SAVIO.*

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents assorties de 4 abstentions.

2025-20 Compte administratif 2024

M. Watine présente un rapport financier faisant état des dépenses et des réalisations récentes. Il mentionne plusieurs opérations de rénovation ainsi que des investissements en cours, en insistant sur la gestion rigoureuse des ressources. Il évoque l'obtention de subventions, notamment du département, qui contribuent significativement au financement des projets municipaux. Il souligne également l'importance d'assurer le bon fonctionnement des services publics, en particulier dans le domaine de l'éducation et des infrastructures municipales. M. Watine fait état des charges financières à venir, notamment liées à des abonnements et services divers, tout en rappelant la nécessité de continuer à soutenir le développement et le bien-être des habitants. Enfin, il insiste sur la poursuite des efforts pour améliorer la gestion administrative et financière, et rappelle que la commune doit rester vigilante face aux défis budgétaires futurs.

Mme Savio demande des précisions sur le prêt contracté auprès de la Banque Postale, notamment son usage exact. Elle interroge également sur le centre de Dunière, qui continue de générer des coûts pour la commune, et souhaite connaître l'état d'avancement de sa vente.

M. Tirmarche salue le travail accompli mais rappelle que le Compte Administratif reflète la réalité des finances, contrairement aux budgets prévisionnels. Il note une hausse de 15 ETP dans les effectifs, qu'il juge nécessaire, mais critique la gestion passée. Il alerte sur l'augmentation de la dette, des charges d'intérêts, et des dépenses générales, tout en pointant ce qu'il estime être des incohérences : baisse de certaines charges (énergie, carburant, voirie) mais hausse d'autres (alimentation, nettoyage, assurances, télécommunications). Il déplore le recours à des prestataires privés, la baisse des dépenses d'entretien, et un manque de transparence sur certaines lignes budgétaires. Il salue toutefois l'augmentation des subventions aux associations. Enfin, il critique l'absence de vision d'ensemble dans la gestion municipale.

M. Plancke rappelle que la gestion de la voirie relève de la compétence de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Il précise que la baisse constatée dans les dépenses de voirie s'explique par la démarche engagée de rétrocession de nombreuses voies communales à la MEL, conformément aux objectifs fixés. Ainsi, bien que l'entretien des voiries se poursuive comme auparavant, la charge financière incombe à la MEL, ce qui se traduit par une diminution des dépenses communales directes, même si, de manière indirecte, cette charge reste supportée par les contribuables. Il conclut en indiquant qu'il laisse M. Watine répondre aux autres questions abordées.

M. Watine rappelle qu'un investissement d'environ 8 000 000 d'euros est réalisé pour le dojo, dont environ 50 % sont financés par des subventions. Concernant le prêt contracté auprès de la Banque Postale, il s'agit d'un emprunt effectué en 2024, intégré au budget de l'année. Enfin, pour ce qui concerne le centre de Dunière, M. Watine précise que la procédure de vente est toujours en cours. M. Watine poursuit en soulignant que, malgré une augmentation des charges de fonctionnement, les recettes connaissent également une hausse significative. Il précise que le

taux d'imposition n'est pas augmenté et que les impôts liés aux nouvelles constructions échappent au contrôle direct de la commune, reflétant ainsi la vitalité de la ville. Concernant les 15 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires, il indique qu'ils correspondent principalement à des remplacements de départs, en soulignant une gestion pragmatique des effectifs municipaux. Il rappelle que les dépenses augmentent de 2,5 millions d'euros tandis que les recettes progressent de 5 millions d'euros, ce qu'il qualifie de bilan positif. Sur le sujet de la voirie, il confirme que cette compétence relève de la Métropole Européenne de Lille (MEL), en accord avec les précisions apportées par M. Plancke. Enfin, il conteste les critiques sur le manque d'ambition, en rappelant que plusieurs inaugurations importantes ont lieu récemment, notamment le grand Dojo, l'église Saint-Nicolas et la branche de Croix. Selon lui, ces investissements structurants témoignent d'une ambition réelle pour la commune.

M. Plancke invite les élus à passer au vote.

Pour (27) : M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. Olivier DELOBEL.

Absents (2) : Mme Stéphanie DUCRET, Mme Félicie GERARD (par procuration)

Contre (3) : M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR

Abstentions (3) : Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. David THIEBAUT.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

2025-21 Récapitulatif des frais de formation pris en charge par la commune à destination des élus pour l'année 2024

Mme le Maire passe la parole à M. Ghislain Plancke pour la présentation de cette délibération.

En application de l'ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 et du décret n°2021-596 du 14 mai 2021, chaque année, toute collectivité ou intercommunalité annexe au compte administratif un tableau récapitulatif des actions de formation de ses membres financées par la collectivité. Ce récapitulatif fait également l'objet d'une délibération annuelle spécifique.

Ainsi, il est indiqué au Conseil Municipal que, pour l'année 2024, la collectivité a reçu 3 demandes de formation qu'elle a accordées, au bénéfice de M. DELOBEL Olivier pour 1.230€, Mme SAVIO Nelly pour 400€ et les élus de la majorité pour 2.000€.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal qu'il :

Article 1^{er} – approuve le tableau récapitulatif des actions de formations financées par la commune à destination de ses élus pour l'année 2024 ci-après :

Elu concerné	Organisme de formation	Intitulé de la formation	Coût de la formation
DELOBEL Olivier	IFED	Les élus locaux au cœur de la République.	1.230€
SAVIO Nelly	Elues locales	Formation des femmes élues du Nord	400€
Elus de la majorité	PROXIMA	Séminaire – Actualité des Marchés publics	2.000€

Article 2 - autorise Mme Stéphanie Ducret, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présentation achevée, Mme le Maire remercie M. Plancke et en l'absence de demande d'intervention, invite les élus à passer au vote.

Pour (35) : Mme Stéphanie DUCRET, M. Ghislain PLANCKE, Mme Barbara COËVOËT, M. Olivier VANDEVIVERE, Mme Monica TESTIER, M. Hugues WATINE, Mme Céline MENDES (par procuration), M. Jean-Charles RAPTIN, Mme Sylvie MINNE, M. Fabien CATTEAU, Mme Lydia VERRIEST, M. Mathieu DELEIGNIES, Mme Félicie GERARD (par procuration), Mme Valérie DESURMONT, M. Kévin VANCAUWENBERGHE (par procuration), Mme Patricia GUERLAVA (par procuration), Mme Sophie HARDY, M. Patrick PRIEUR, Mme Pascale DECAESTECKER, M. Denis LEROY, M. Julien VANNARIEN, Mme Joelle CARON, M. Alexandre ALO, M. Pierre RENIER (par procuration), Mme Catherine DESBUQUOIT, M. Andrzej BURZINSKI (par procuration), Mme Romaine COUDORO, M. Nicolas VANCO (par procuration), M. David THIEBAUT, Mme Nelly SAVIO, M. Arnaud VANHELLE (par procuration), M. Olivier DELOBEL, M. Benoit TIRMARCHE, Mme Cécile CHALMIN, M. Daniel DELVAR.

Aucune voix contre.

Aucune abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La Présidente,

Stéphanie DUCRET



Le Secrétaire,

Barbara COËVOËT



